

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



17021473

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 26 JAN. 2017

Greffier
Le Greffier

N° d'entreprise : **0433.051.748**

Dénomination

(en entier) : **Société Foncière des Sarts**

(en abrégé) : **F.D.S.**

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard Joseph Tirou, 24 à 6000 Charleroi**

Objet de l'acte : démissions-nominations

De l'assemblée générale extraordinaire du dix-neuf janvier deux mille dix-sept, il résulte que l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme « Société Foncière des Sarts », ayant son siège social Boulevard Joseph Tirou 24 à 6000 Charleroi, il résulte que :

1. L'assemblée a pris acte de la démission des Administrateurs, à compter de ce jour, savoir:

- Madame MOURLON BEERNAERT Anne, domiciliée rue de l'Etang, 10 à 1315 Incourt,
- Monsieur STAPELS Jean Robert René, domicilié rue des Fiefs, 9, boîte B à 1380 Lasne,
- Monsieur STAPELS Guy Georges, domicilié rue de la Chapelle Saint-Germain, 6 à 1380 Lasne.

L'Assemblée s'est engagée à donner décharge aux Administrateurs à la plus prochaine assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice écoulé.

2. L'assemblée a décidé de procéder à la nomination de Monsieur DEBUYST Romain et Madame SERVAIS Céline, tous deux domiciliés La Houlette, 107 à 1470 Genappe, en qualité d'Administrateurs.

Le conseil d'administration a déclaré prendre à l'unanimité la résolution suivante :

- nommer en qualité d'Administrateur-délégué Monsieur DEBUYST Romain.

Déposé en même temps, une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire.

Philippe de WASSEIGE, Notaire, agissant en qualité de mandataire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/02/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).